

SuperDrecksKëscht®



Aktiounen vum Ministär
fir nohalteg Entwécklung
an Infrastrukturen
mat de Gemengen,
der Chambre des Métiers
an der Chambre de Commerce

Maach mat!



Traiter les appareils réfrigérants hors usage sans impact négatif sur le climat

Mode d'emploi pour le traitement d'appareils réfrigérants
hors usage sans impact négatif sur le climat

Sécurité et avenir – la devise de la SuperDrecksKëscht®

Les partenaires dans le cadre du recyclage des appareils réfrigérants

Membre de la **Commission de qualité du RAL pour le recyclage d'appareils réfrigérants renfermant des CFC**, la **SuperDrecksKëscht®** s'est engagée à recycler les appareils réfrigérants selon des lignes directrices rigoureuses. Le label de qualité RAL garantit le recyclage maximale des CFC et des gaz à effet de serre, ainsi que la valorisation de toutes les matières recyclables contenues dans l'appareil

réfrigérant. Afin de satisfaire aux exigences du label de qualité, il est indispensable que les consommateurs, les commerçants spécialisés et les sites de collecte soutiennent et participent à la collecte des appareils réfrigérants dans le respect de l'environnement.



www.ral-online.org



Règles fondamentales

- **Traiter les appareils réfrigérants hors usage avec prudence – ne jamais les jeter, les renverser ou les laisser tomber.**
- **Ne pas endommager les serpentins de l'appareil réfrigérant – ils renferment des CFC ou des gaz à effet de serre.**

Recycler les appareils réfrigérants dans les règles de l'art est synonyme de protection du climat.

Le recyclage dans les règles de l'art de 22 471 appareils réfrigérants au Luxembourg équivaut à une réduction en 2017 de plus de 12 698 tonnes d'équivalent CO₂.

Traiter les appareils réfrigérants hors usage sans impact sur le climat

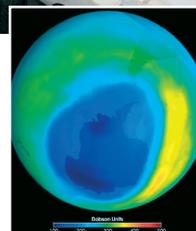
Les appareils réfrigérants hors usage renferment des chlorofluorocarbones (CFC) dans le circuit de refroidissement et dans l'isolation. Les CFC sont responsables de la destruction de la couche d'ozone qui nous protège des rayons ultra-violet agressifs. Le renforcement des rayons ultra-violet présente un risque pour l'Homme et les animaux (lésions de la peau, voire même cancer de la peau) et pour la flore (perturbations de la croissance).

Depuis les années '90, on abandonne progressivement l'utilisation des CFC. Les substances de remplacement ont un potentiel de destruction de la couche d'ozone bien inférieur. Aujourd'hui, les appareils réfrigérants contiennent des gaz hydrocarbonés (pentane/butane) comme agent réfrigérant et dans la mousse d'isolation. Ces appareils COV ne provoquent plus la destruction de la couche d'ozone. Par contre, toutes les substances de remplacement, y compris les COV, ont un effet de serre et contribuent ainsi au réchauffement de la Terre.

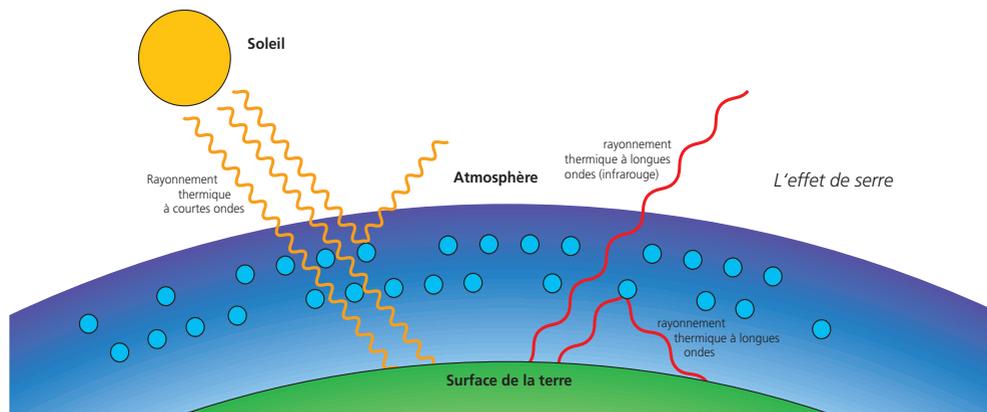


Les appareils frigorifiques ne contenant pas de CFC doivent également être traités séparément.

Le trou de la couche d'ozone – c'est au-dessus des pôles qu'il est le plus prononcé.



Pour cette raison, tous les appareils réfrigérants hors usage doivent être traités avec la prudence requise afin d'éviter que les CFC ou les gaz à effet de serre ne se dégagent avant le recyclage et présentent ainsi un risque pour nous et notre environnement.



Que faire des appareils réfrigérants hors usage ?



Dans le cadre de l'accord national sur les déchets électriques et vieux appareils électroniques, les fabricants/importateurs et les commerçants sont responsables du recyclage des appareils électriques et électroniques. On compte également parmi ces derniers les appareils réfrigérants et les climatiseurs mobiles pour l'usage domestique.

La **SuperDrecksKëscht**[®] est chargée de la collecte et du traitement des appareils réfrigérants par **Ecotrel asbl**, responsable de la mise en oeuvre des obligations réglementaires au nom des fabricants/importateurs et des commerçants. Les deux veillent conjointement à ce que les particuliers soient informés sur les possibilités de reprise des appareils et les techniques de

traitement utilisées dans le respect de l'environnement. La **SuperDrecksKëscht**[®] coopère directement avec les commerçants.

Les appareils réfrigérants et les congélateurs hors usage, ainsi que tous les autres appareils appauvrissant la couche d'ozone et à effet de serre sont collectés par les différentes filières existantes : les consommateurs privés ont la possibilité de se rendre dans les parcs de recyclage ou peuvent s'adresser à leur commune. Les commerçants spécialisés proposent également à leurs clients la reprise de ces appareils. Les usagers commerciaux peuvent s'informer des différentes filières d'élimination auprès de la **SuperDrecksKëscht**[®] **fir Betriber**.



*Les appareils électriques qui portent le signe d'une poubelle avec une croix ne doivent pas être jetés avec les ordures de ménage. Ils sont à déposer dans les centres de recyclage, auprès de la **SuperDrecksKëscht**[®] et des revendeurs qui proposent un service de reprise.*



www.e-collect.lu

Manipulation des appareils réfrigérants hors usage – conseils s’adressant aux consommateurs et commerçants

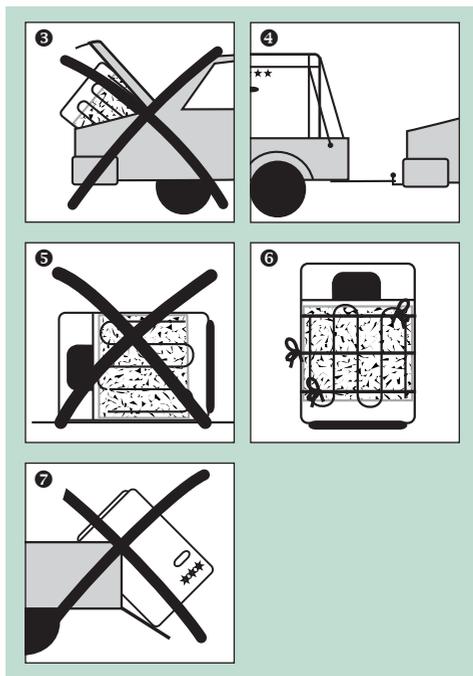
Transport de l’appareil réfrigérant

- Transporter les appareils réfrigérants debout.
- Ne pas jeter ou renverser l’appareil, ne pas le laisser tomber. ❶
- Attacher les serpentins sur l’appareil – ils risquent sinon d’être arrachés, ce qui entraînerait des fuites de CFC ou de gaz à effet de serre. ❷



Le transport des appareils dans un véhicule

- Ne jamais transporter l’appareil dans le coffre d’une voiture particulière ; le risque d’endommagement des serpentins fragiles est trop élevé. ❸
- Les remorques et les camionnettes disposant d’une plate-forme sont les moyens de transport appropriés. ❹
- Charger et transporter l’appareil debout. Attention : ne jamais le poser sur le côté ou sur les serpentins ! ❺
- Bien attacher l’appareil pour éviter qu’il ne se renverse ou glisse, ce qui risquerait de l’endommager. ❻
- Décharger l’appareil en veillant à ce qu’il soit debout, ne jamais le renverser ou le jeter au déchargement. ❼



i Transporter l’appareil hors usage avec le plus grand soin – dans l’intérêt de l’environnement.

Manipulation des appareils réfrigérants hors usage – conseils s’adressant aux commerçants et aux sites de collecte

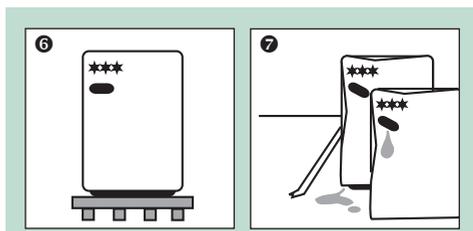
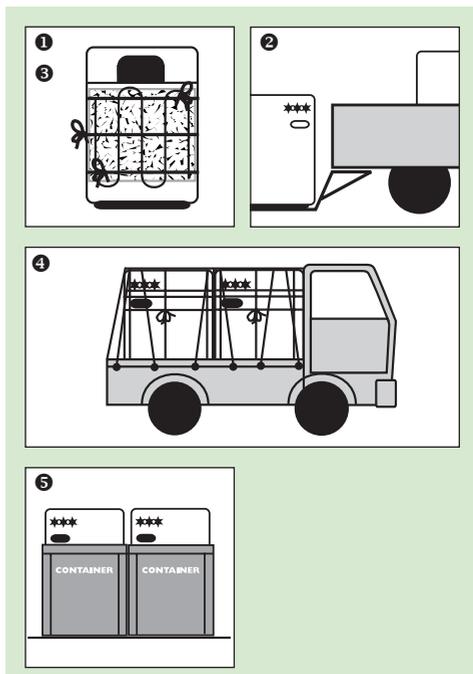
Le transport de plusieurs appareils

- Toujours charger et transporter les appareils debout. ❶
- Utiliser uniquement des véhicules appropriés et agréés, équipés d’une plate-forme de levage. ❷
- Pour éviter tout endommagement ne pas placer les serpentins trop proche contre la paroi du véhicule. ❸
- Attacher les appareils sur la surface de chargement à l’aide de sangles ou les placer les uns à côté des autres pour qu’ils ne puissent plus bouger. ❹
- Utiliser des supports ou des conteneurs de transport spéciaux. ❺
- Décharger les appareils en veillant à ce qu’ils soient debout.

i Veillez à ce que les serpentins ne soient pas endommagés – ils renferment des CFC ou des gaz à effet de serre !

Le stockage sur le site de collecte

- Stocker les appareils toujours debout, ne jamais les renverser ou les poser sur les serpentins.
- Empiler au plus 2 appareils réfrigérants non traités.
- Stocker les appareils uniquement sur des surfaces appropriées, si possible dans des conteneurs spéciaux ou sur des palettes appropriées. ❻
- Protéger les appareils du vandalisme ou du vol. ❼



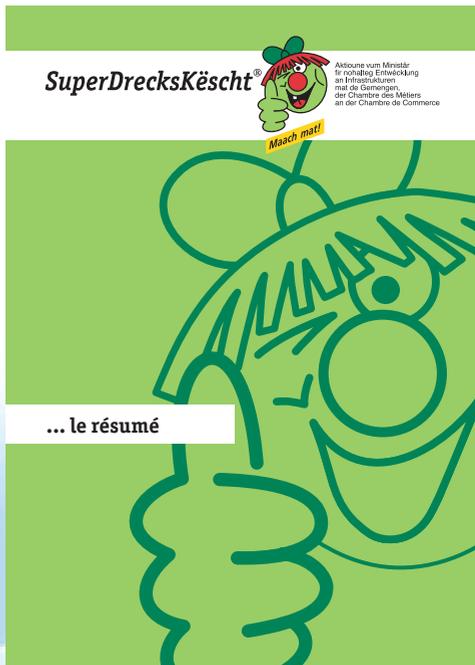
i Les fuites de CFC ou de gaz à effet de serre issus d’appareils réfrigérants hors usage sont à éviter – Faites attention et agissez de manière responsable !

Informations supplémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la **SuperDrecksKëscht**[®] et sur le recyclage des produits renfermant des CFC et des gaz à effet de serre dans la brochure intitulée „**La SuperDrecksKëscht**[®] en bref“.

Contenu:

- La protection du climat nous concerne tous
- Le recyclage en pratique – de nouvelles matières premières et de nouveaux produits
- Gestion écologique des ressources énergétiques et naturelles – nous devons tous agir en commun
- Sécurité & avenir – protection de l’atmosphère et du climat, gestion durable des ressources naturelles et énergétiques
- CFC et protection de la couche d’ozone – toujours à la une de l’actualité
- Recyclage d’appareils réfrigérants – recycler plutôt qu’éliminer
- Recyclage d’appareils réfrigérants – il est indispensable de veiller à une haute qualité et à la conformité avec la législation
- Gestion responsable d’autres déchets appauvrissant la couche d’ozone et ayant un effet de serre

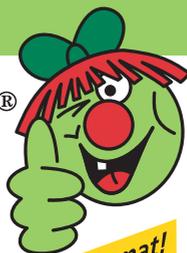


La brochure **SuperDrecksKëscht**[®]: Vous y trouverez également des conseils et des informations sur l'utilisation responsable des ressources énergétiques.

Vous trouverez des conseils et des informations sur l'achat d'appareils réfrigérants et de congélateurs écologiques et économes en énergie sur le site internet

www.oekotopten.lu.

SuperDrecksKëscht®



Aktiounen vum Ministär
fir nohalteg Entwécklung
an Infrastrukturen
mat de Gemengen,
der Chambre des Métiers
an der Chambre de Commerce

Maach mat!



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Administration de l'environnement

16, rue Eugène Ruppert

L-1229 Luxembourg

Tél.: 40 56 56 -1



SuperDrecksKëscht®

Zone Industrielle Piret

L-7737 Colmar-Berg

Tél.: 488216-225

Fax: 488216-266

Petra Biwersi

Mobile: 621 259 753

Courriel: info@sdk.lu

Internet: www.sdk.lu

ecotrel
association sans but lucratif

La **SuperDrecksKëscht®** est chargée de la collecte et du traitement

des appareils réfrigérants par

Ecotrel asbl, responsable de la mise

en oeuvre des obligations réglementaires au nom des fabricants/

importateurs et des commerçants.

Consommateurs: www.ecotrel.lu

Producteurs/Transporteurs:

www.ecotrel.org